



**Nations Unies**

# **Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud**

**Vingt-deuxième session  
(27-30 mai 2025)**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Quatre-vingtième session  
Supplément n° 39**





# **Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud**

**Vingt-deuxième session  
(27-30 mai 2025)**



Nations Unies • New York, 2025

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa vingt-deuxième session . . . . .	4
II. Débat plénier de haut niveau . . . . .	13
A. Ouverture de la session . . . . .	13
B. Présentation des rapports sur l'application . . . . .	13
C. Discussion . . . . .	13
III. Débat thématique intitulé « Accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : la coopération Sud-Sud comme moteur de transformation » . . . . .	17
IV. Rapport du Groupe de travail . . . . .	24
V. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité . . . . .	25
VI. Questions diverses . . . . .	26
VII. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-deuxième session . . . . .	27
VIII. Clôture de la session . . . . .	28
IX. Questions d'organisation . . . . .	29
A. Date et lieu de la session . . . . .	29
B. Participation . . . . .	29
C. Élection du Bureau . . . . .	29
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	30
 <i>Annexes</i>	
I. Liste des participantes et participants à la vingt-deuxième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud . . . . .	31
II. Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa vingt-deuxième session . . . . .	34

## Chapitre I

### Décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa vingt-deuxième session

1. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a adopté les décisions ci-après à sa vingt-deuxième session :

#### Décision 22/1 Coopération Sud-Sud

*Le Comité de haut niveau,*

*Réaffirmant* les dispositions de la résolution 33/134 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978, dans laquelle l'Assemblée a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement<sup>1</sup>,

*Réaffirmant également* la teneur du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 64/222 du 21 décembre 2009<sup>2</sup>,

*Réaffirmant en outre* la teneur du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Buenos Aires du 20 au 22 mars 2019, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 73/291 du 15 avril 2019<sup>3</sup>,

*Rappelant* sa décision 21/1, ainsi que la résolution 79/236 de l'Assemblée générale en date du 31 décembre 2024,

*Réaffirmant* les dispositions de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale en date du 25 septembre 2015, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », dans laquelle l'Assemblée a adopté une série complète d'objectifs et de cibles ambitieux, à caractère universel, axés sur l'être humain et porteurs de changement, pris l'engagement d'œuvrer sans relâche pour que ce programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030, considéré que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constituait le plus grand défi auquel l'humanité devait faire face et une condition indispensable au développement durable, et déclaré son attachement à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière équilibrée et intégrée en tirant parti de ce qui avait été fait dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, dont elle s'efforcera d'achever la réalisation,

*Réaffirmant également* les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2015 sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dont il fait partie intégrante, qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

<sup>2</sup> Résolution 64/222 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 73/291 de l'Assemblée générale, annexe.

financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

*Réaffirmant en outre* la teneur de l'Accord de Paris<sup>4</sup>, encourageant toutes les parties à l'Accord à l'appliquer dans son intégralité, et engageant les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>5</sup> qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, selon qu'il conviendra,

*Réaffirmant* que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement, sachant qu'elle vient compléter la coopération Nord-Sud mais ne s'y substitue pas, conscient de son importance accrue, de ses différences sur le plan historique et de ses particularités, soulignant qu'elle devrait être considérée comme une manifestation de la solidarité entre peuples et pays du Sud, fondée sur leurs expériences et objectifs communs, et réaffirmant qu'elle devrait continuer d'être régie par les principes de souveraineté nationale, d'appropriation et d'indépendance nationales, d'égalité, d'absence de conditions, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'intérêt mutuel,

*Prenant note avec satisfaction* de l'organisation du Troisième Sommet du Sud, qui s'est tenu à Kampala les 21 et 22 janvier 2024,

*Se félicitant* de la tenue du Sommet de l'avenir, les 22 et 23 septembre 2024, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, au cours duquel la résolution [79/1](#), intitulée « Le Pacte pour l'avenir », et les annexes s'y rapportant ont été adoptées,

*Réaffirmant* que la coopération Sud-Sud contribue davantage à l'élimination de la pauvreté, à la lutte contre les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux et à la réalisation du développement durable en ce qu'elle a favorisé la formation d'alliances interrégionales de coopération Sud-Sud au cours des dernières années, encourageant les pays en développement à intensifier volontairement leurs efforts pour renforcer cette coopération et à continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement conformément aux dispositions du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, et s'engageant à renforcer encore la coopération triangulaire comme moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement,

*Prenant note* des recommandations formulées par le Secrétaire général, notamment celle tendant à accroître les contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et aux autres mécanismes de financement pertinents afin de permettre au système des Nations Unies pour le développement de disposer de ressources suffisantes pour faire progresser les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire soutenues par les pays en développement,

*Encourageant* les entités des Nations Unies à aider tous les pays en développement à trouver et à mobiliser des instruments financiers, notamment des fonds d'affectation spéciale, des plateformes régionales, des financements mixtes, des échanges de dettes en vue de financer la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'action climatique et la protection de la nature, des obligations et des investissements à impact, et à coopérer avec les institutions financières internationales et régionales et les banques de développement pour établir des guichets de financement consacrés à la coopération Sud-Sud,

---

<sup>4</sup> Conclu au titre de la CCNUCC et paru sous la cote [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21.

<sup>5</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

*Rappelant* que la coopération triangulaire complète la coopération Sud-Sud et lui donne plus de valeur en permettant aux pays en développement qui en font la demande d'accéder à un plus grand nombre et à une plus grande diversité de ressources, de compétences et de capacités, dont ils ont établi qu'ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs de développement et les objectifs de développement durable arrêtés au niveau international,

*Conscient* que les effets durables de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les tensions géopolitiques, les conflits en cours, le surendettement, les changements climatiques et la fracture numérique et leurs effets préjudiciables créent des obstacles supplémentaires à l'élimination de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et énergétique et à la maîtrise du coût de la vie, et que ces obstacles touchent les pays en développement de manière disproportionnée,

*Prenant note* du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de sa décision 21/1, notamment en ce qui concerne les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour élargir le champ et la portée de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire par leurs politiques, programmes et financements et en fonction de leurs mandats et avantages comparatifs respectifs, afin de contribuer à relever les défis auxquels les pays du Sud doivent faire face<sup>6</sup>,

*Prenant note également* du rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud<sup>7</sup>,

1. *Souligne* qu'il est un important organe intergouvernemental du système des Nations Unies qui examine et évalue les progrès accomplis au niveau mondial et à l'échelle du système en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et d'appui dans ces deux domaines ;

2. *Souligne également* que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter ;

3. *Réaffirme* le mandat du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le rôle central que celui-ci joue en tant qu'entité chargée de promouvoir et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour le développement à l'échelle mondiale et à l'échelle du système des Nations Unies, et note avec satisfaction les mesures prises par le Bureau afin de renforcer la coordination de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à l'échelle du système des Nations Unies, ce qui a permis de faciliter l'intégration de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les stratégies institutionnelles et les activités opérationnelles des entités des Nations Unies ;

4. *Invite* le Secrétaire général à prendre, en consultation avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des mesures visant à renforcer encore le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans ses résolutions [58/220](#) du 23 décembre 2003, [60/212](#) du 22 décembre 2005 et [62/209](#) du 19 décembre 2007, afin qu'il puisse mener à bien sa

<sup>6</sup> [SSC/22/2](#).

<sup>7</sup> [SSC/22/1](#).

mission, notamment en mobilisant des ressources pour le renforcement de la coopération Sud-Sud et plus particulièrement la coopération triangulaire ;

5. *Souligne* qu'il faut améliorer la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficacité du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et apprécie les mesures prises par le Bureau en ce sens ;

6. *Se félicite* des mesures prises par les entités des Nations Unies, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, pour systématiser davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment l'élaboration de cadres de suivi et d'évaluation, la prise en compte de ces modalités de coopération dans les outils stratégiques et programmatiques et le renforcement des capacités du personnel, et recommande que l'on continue de redoubler d'efforts à l'échelle du système pour renforcer la cohérence et l'efficacité de l'appui aux initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et de mettre à disposition des ressources suffisantes à cette fin ;

7. *Est conscient* que les entités des Nations Unies doivent appuyer les initiatives Sud-Sud, notamment en matière de coordination stratégique, de renforcement des capacités, de recherche et d'analyse, de réseautage, d'établissement de partenariats et de financement, et demande à tous les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies d'intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans leurs orientations et cadres stratégiques, selon qu'il conviendra et conformément à leur mandat ;

8. *Se félicite* que des documents directifs et de modules de formation relatifs à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire conçus par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les entités des Nations Unies continuent d'être élaborés et diffusés, et préconise que l'on continue de les utiliser pour renforcer les capacités du personnel et des institutions en réponse aux demandes des États Membres, et que l'on intègre davantage cette modalité dans les politiques et les cadres de coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement ;

9. *Prend note avec satisfaction* des pays qui ont renforcé leur coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, invite celui-ci à renforcer encore son soutien aux projets de coopération Sud-Sud et se félicite des mesures prises par les États Membres et les entités des Nations Unies pour accroître les contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment à son guichet de coopération triangulaire, et aux autres mécanismes de financement pertinents ;

10. *Prend note* de la diversité des expériences et des modes de développement choisis au niveau local pour réaliser les objectifs de développement durable et réaffirme l'intérêt de l'apprentissage et de la diffusion des pratiques optimales, notamment grâce à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud et à la coopération triangulaire, par l'intermédiaire de plateformes telles que Galaxie Sud-Sud, l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, les forums régionaux sur le développement durable et d'autres plateformes de partage des connaissances soutenues par les diverses entités du système des Nations Unies ;

11. *Prend note également* de la recommandation formulée dans le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur l'examen à mi-parcours du document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ;

12. *Considère* qu'il importe de renforcer l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en continuant d'accroître la responsabilité mutuelle et la transparence, conformément aux priorités et aux plans de

développement nationaux, et estime qu'il faudrait évaluer la coopération Sud-Sud en vue d'en accroître l'impact, selon qu'il conviendra, tout en visant à obtenir des résultats ;

13. *Se félicite* de l'élaboration, sous la direction de la CNUCED, du manuel relatif au Cadre de mesure de la coopération Sud-Sud, qui met en œuvre l'arrangement concernant la responsabilité de la réalisation de l'indicateur 17.3.1 des objectifs de développement durable, comme convenu par la Commission de statistique, et encourage son perfectionnement continu et son application plus large par les pays en développement, avec le soutien du système des Nations Unies pour le développement, notamment par des efforts visant à renforcer les capacités statistiques nationales en matière de collecte et d'analyse d'informations sur les contributions de la coopération Sud-Sud à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>8</sup> et des objectifs de développement durable, ainsi qu'en matière de communication de l'information y relative ;

14. *Se félicite* que les pays développés et les partenaires multilatéraux participent de plus en plus à la coopération triangulaire, encourage ceux-ci à étendre ces efforts dans des domaines tels que l'énergie propre, renouvelable et durable, l'infrastructure numérique, les capacités en matière de données et l'intelligence artificielle, le renforcement des capacités, la santé publique, l'éducation, la culture et, surtout, la lutte contre la faim et la pauvreté, tout en s'alignant sur les priorités des pays en développement, en respectant le principe de l'appropriation nationale et en s'appuyant sur les avantages mutuels et les avantages comparatifs des uns et des autres pour maximiser leur contribution, engage le système des Nations Unies pour le développement à faciliter l'échange de connaissances, le dialogue sur les politiques ainsi que le développement et le transfert de technologies dans ces domaines, selon des modalités arrêtées d'un commun accord, et salue la création, par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, d'un guichet de coopération triangulaire relevant du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ;

15. *Invite* le système des Nations Unies pour le développement à encourager les partenaires de développement à transférer des technologies aux pays en développement, à des conditions convenues d'un commun accord, et à renforcer leur capacité d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions et de réaliser le Programme 2030 ;

16. *Encourage* les entités des Nations Unies à aider les pays en développement à tenir compte des possibilités offertes par la coopération pour le développement, en particulier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans l'établissement et la présentation des rapports sur le développement durable issus des examens nationaux volontaires ;

17. *Note* que, dans le cadre des réformes apportées au système des Nations Unies pour le développement, la stratégie adoptée à l'échelle du système en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire peut permettre de renforcer le rôle et l'influence de ces modalités de coopération en dopant les capacités d'appui dont disposent en la matière nombre d'organismes des Nations Unies et, à cet égard, demande instamment au système des Nations Unies pour le développement de continuer d'inscrire systématiquement la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au programme de pays de chaque plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, selon qu'il conviendra, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, et demande également au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud d'œuvrer en collaboration avec les entités des Nations Unies et les commissions

---

<sup>8</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

régionales à la prise en compte systématique de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, à l'aide, notamment, des cadres régionaux établis à cette fin ;

18. *Réaffirme* que les entités du système des Nations Unies pour le développement doivent intensifier l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, à la demande des pays en développement et sous le contrôle et la direction de ceux-ci, selon une approche commune à toutes les entités et compte tenu du mandat et des atouts particuliers de chaque entité, et demande au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de promouvoir, en étroite collaboration avec le mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le dialogue et la collaboration entre et avec les institutions du Sud dans les pays en développement, en s'appuyant sur le travail entrepris aux niveaux régional, interrégional et mondial en vue de faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour s'attaquer aux difficultés nouvelles et émergentes en matière de développement, et de rendre compte des résultats obtenus dans les rapports annuels du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud ;

19. *Engage* les États Membres à désigner des points focaux nationaux, y compris des institutions, pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et attend avec intérêt la mise en place d'autres réseaux et échanges entre les institutions des pays en développement du Sud ;

20. *Accueille avec intérêt* les innovations qui renforcent et élargissent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, à cet égard, estime qu'il importe de créer davantage de partenariats, y compris de collaborer avec les partenaires des administrations publiques nationales et locales, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, sait l'importance que revêt la mobilisation de ressources, notamment les contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la participation des tiers aux coûts, le financement parallèle, les contributions en nature et les accords spéciaux de gestion de fonds tels que ceux du Fonds de partenariat pour le développement Inde-Nations Unies et du Dispositif Inde-Brésil-Afrique du Sud pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim ;

21. *Considère* qu'il faut trouver de meilleures manières de fournir et de mobiliser des ressources suffisantes pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et, dans cette optique, invite tous les pays qui sont en mesure de le faire, en particulier les pays développés, à accroître leurs contributions à cet effet au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment au guichet de coopération triangulaire, et au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud, conformément à la résolution 57/263 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, et à appuyer d'autres initiatives en faveur de tous les pays en développement ;

22. *Se félicite* du soutien apporté par les partenaires de développement à la coopération triangulaire aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays du Sud et invite instamment les pays développés à continuer d'apporter une assistance financière, scientifique et technologique aux pays en développement, à réduire la fracture numérique et à tirer un meilleur parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour accélérer la réalisation des objectifs d'ici à 2030 ;

23. *Rappelle* l'entrée en activité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et, à cet égard, invite les États Membres, ainsi que les organisations internationales, les fondations et le secteur privé, à verser des contributions financières à titre volontaire et à fournir l'aide technique voulue pour que la Banque

puisse fonctionner pleinement et efficacement, et prie instamment le système des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales compétentes de soutenir de manière coordonnée ses activités, tout en respectant les dispositions pertinentes des accords relatifs aux droits de propriété intellectuelle ;

24. *Estime* qu'il importe que toutes les institutions financières internationales et les banques de développement multilatérales demeurent suffisamment dotées en ressources, réaffirme combien il est nécessaire de poursuivre la réforme de leur gouvernance compte tenu de l'évolution de l'économie mondiale, et exprime son soutien à cette réforme, qui est essentielle pour les investissements à grande échelle liés aux objectifs de développement durable, en vue de mieux relever les défis mondiaux et de mobiliser davantage le secteur privé ;

25. *Est conscient* de la contribution de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire à l'amélioration de la connectivité et de la transformation numérique à l'intérieur des pays en développement et entre eux et, à cet égard, invite le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les entités des Nations Unies à soutenir, en fonction de leurs mandats respectifs, les efforts faits pour élaborer et appliquer des politiques visant à réduire la fracture numérique et à accélérer la transformation numérique afin d'améliorer la prestation des services publics dans les pays du Sud ;

26. *Exhorte* les États Membres et les entités des Nations Unies à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière d'accès à la science, à la technologie et à l'innovation en créant des synergies, en développant les compétences spécialisées et en accroissant les ressources dans les différentes régions et institutions et, à cet égard, rappelle la convocation du sommet sur la science, la technologie et l'innovation à La Havane les 15 et 16 septembre 2023, lequel visait à stimuler la coopération dans ce domaine afin d'en accroître les avantages pour tous et pour toutes ;

27. *Rappelle* la tenue de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>9</sup>, et la déclaration politique<sup>10</sup> qui en est issue, dans laquelle est soulignée la nécessité de renforcer encore la coopération à tous les niveaux ;

28. *Demande* aux pays en développement de s'employer, dans un esprit de solidarité et dans la mesure de leurs capacités, à soutenir l'application du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés<sup>11</sup> dans des domaines de coopération définis d'un commun accord, au titre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qui complètent, sans toutefois la remplacer, la coopération Nord-Sud ;

29. *Se félicite* de l'adoption, à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Antigua-et-Barbuda du 27 au 30 mai 2024<sup>12</sup>, du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente, qui porte l'engagement de soutenir les petits États insulaires en développement, notamment en tirant parti de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud, y compris entre petits États insulaires en développement, pour mobiliser des ressources, en complément de la coopération Nord-Sud, en vue de la réalisation du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement à l'horizon 2034 ;

<sup>9</sup> Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

<sup>10</sup> Résolution 77/289 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>11</sup> Résolution 76/258 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>12</sup> Résolution 78/317 de l'Assemblée générale, annexe.

30. *Accueille favorablement* le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034<sup>13</sup>, qui porte l'engagement de promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que complément de la coopération Nord-Sud, en en tirant des enseignements, en rattrapant le retard technologique, en mobilisant des ressources et en procédant à l'échange systématique de connaissances et d'expériences en vue du développement durable et de l'intégration, et attend avec intérêt la réunion ministérielle sur la coopération Sud-Sud lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral en août 2025, à Avaza ;

31. *Attend avec intérêt* l'élaboration par le système des Nations Unies pour le développement d'un plan d'action interinstitutions spécifique global applicable à l'ensemble du système des Nations Unies à l'intention des pays à revenu intermédiaire, souligne l'importance du rôle que jouent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour répondre aux besoins de développement des pays à revenu intermédiaire, notamment par le renforcement des capacités et la promotion de l'apprentissage entre pairs et du partage des meilleures pratiques entre les pays à revenu intermédiaire de toutes les régions, et prend note des initiatives prises par le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire pour promouvoir le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ;

32. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa vingt-troisième session, en 2027, un rapport complet sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision, ainsi que sur la suite donnée aux recommandations et aux propositions que le Secrétaire général a formulées dans son rapport ;

33. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de rendre compte, dans un rapport qu'il lui présentera à sa vingt-troisième session, de l'appui fourni aux initiatives interrégionales et des progrès accomplis par le Programme et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

---

<sup>13</sup> Résolution 79/233 de l'Assemblée générale, annexe.

**Décision 22/2**  
**Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud**

*Le Comité de haut niveau,*

*Compte tenu des avis exprimés à sa vingt-deuxième session,*

*Approuve l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt-troisième session, qui se tiendra en 2027 :*

1. Ouverture de la session.
2. Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.
3. Examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 22/1 du Comité de haut niveau.
4. Examen du rapport établi par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement pour la vingt-troisième session du Comité de haut niveau.
5. Débat thématique<sup>1</sup>.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail.
7. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité de haut niveau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité de haut niveau sur les travaux de sa vingt-troisième session.

---

<sup>1</sup> Le thème sera choisi à l'issue de consultations que le Bureau du Comité de haut niveau tiendra avec les États Membres.

## Chapitre II

### Débat plénier de haut niveau

#### A. Ouverture de la session

2. À la 1<sup>re</sup> séance, le 27 mai 2025, le Président du Comité à sa vingt-deuxième session, Omar Hilale (Maroc), a ouvert la session et fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a également fait une déclaration.

#### B. Présentation des rapports sur l'application

4. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, le 27 mai, et à sa 3<sup>e</sup> séance, le 28 mai, le Comité a examiné les points 2, 3 et 4 de son ordre du jour.
5. À la 1<sup>re</sup> séance, la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté les documents suivants :
  - a) Rapport de l'Administrateur du PNUD sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ([SSC/22/1](#)) ;
  - b) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les entités des Nations Unies pour appliquer la décision 21/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud en soutenant les efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([SSC/22/2](#)).

#### C. Discussion

6. Les représentantes et représentants de 62 délégations, dont des représentantes et représentants du Groupe des 77 et de la Chine, de pays les moins avancés, de l'Alliance des petits États insulaires, du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, de petits États insulaires en développement du Pacifique, de l'Union européenne et de l'Union africaine, se sont exprimés au cours du débat. En outre, 20 autres délégations représentant des entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales accréditées ont contribué au débat.
7. Les déclarations faites au cours de la session ont montré qu'il existait un engagement fort et transrégional en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en tant que compléments de la coopération Nord-Sud. Les pays en développement ont souligné que la coopération Sud-Sud était au centre de leurs stratégies de développement et de leurs efforts de développement durable et mis en exergue la solidarité et le multilatéralisme inhérents à ses principes.
8. Des délégations ont souligné l'importance croissante que revêtaient la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire face aux multiples problèmes mondiaux et à la baisse du financement du développement. Elles ont exhorté le système des Nations Unies pour le développement à apporter un soutien institutionnel accru et notamment à renforcer la mise en commun des connaissances et le transfert

de technologies et à développer les capacités, compte tenu des besoins locaux et régionaux.

9. Tout en reconnaissant que le système multilatéral était sous pression du fait des changements politiques et des crises, des délégations ont noté que le monde du Sud pouvait accomplir des progrès en matière de création de structures politico-juridiques, d'autosuffisance, de solidarité et de transformation économique structurelle grâce à la coopération Sud-Sud.

10. Les délégations ont unanimement souligné qu'il fallait renforcer les capacités institutionnelles, promouvoir un développement inclusif et participatif, notamment en mobilisant les jeunes et les femmes, et approfondir les partenariats régionaux et interrégionaux. Elles ont appelé de leurs vœux une coopération Sud-Sud et une coopération triangulaire plus efficaces, mieux financées et mieux coordonnées, conscientes que les solutions communautaires et les organismes nationaux et régionaux étaient essentiels pour gérer les initiatives et les mettre à l'échelle.

11. La plupart des États Membres ont réaffirmé que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter. La coopération Sud-Sud traduisait une solidarité entre pays du Sud fondée sur un vécu et des objectifs communs. Son renforcement ne devrait pas se traduire par une réduction de l'engagement des pays développés en faveur de l'aide publique au développement. Le monde du Sud exprimait de plus en plus sa volonté de mettre à disposition son expertise en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en collaboration avec le système des Nations Unies, en particulier le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

12. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès accomplis dans la mesure de la coopération Sud-Sud sous l'égide de la CNUCED et ont demandé instamment au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de continuer à soutenir ces efforts par le renforcement des capacités.

13. Des États Membres ont noté que la coopération Sud-Sud contribuait davantage à l'élimination de la pauvreté, à la réduction des inégalités et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et souligné la nécessité de renforcer la collaboration.

14. Des États Membres ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une coopération Sud-Sud soutenue dans des secteurs clefs tels que la santé, l'éducation, l'agriculture intelligente face aux changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'action climatique et la numérisation. Ils ont souligné que l'échange de connaissances et le transfert de technologies étaient essentiels au développement durable et mis en lumière des priorités comme la science, la technologie et l'innovation. L'importance d'un accès numérique inclusif pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement a été soulignée, et des appels ont été lancés en faveur d'un financement durable et prévisible et de mécanismes de financement spéciaux allant au-delà des contributions volontaires et faisant intervenir les banques de développement et les institutions financières régionales.

15. De nombreuses délégations se sont félicitées du rôle que jouait le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud dans la facilitation de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies pour le développement, et ont demandé que les capacités du Bureau soient renforcées afin qu'il puisse bien s'acquitter de son mandat. Elles ont salué la manière dont le Bureau gérait le Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud au nom des États Membres, une gestion qui permettait d'obtenir des résultats concrets et axés sur les besoins des pays. Elles ont également demandé instamment le maintien des contributions à ces mécanismes.

16. Les pays les moins avancés ont souligné leur vulnérabilité accrue aux chocs extérieurs et plaidé pour que la communauté internationale les soutienne davantage au cours du processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés, en mettant l'accent sur la facilitation du commerce, l'accès au financement, la résilience face aux changements climatiques et l'innovation. Les petits États insulaires en développement ont mis en évidence les problèmes géographiques et économiques et préconisé un soutien aligné sur le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente, y compris les centres de partage des connaissances et les pôles d'excellence. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont fait état de besoins liés à l'accès numérique et à la connectivité, et fait part des enseignements qu'ils avaient tirés dans les domaines de la gouvernance de l'océan, de la coopération régionale et de l'adaptation aux changements climatiques.

17. Le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire a mis l'accent sur le rôle de chef de file que jouaient ses membres dans la coopération Sud-Sud et plaidé en faveur d'instruments financiers souples et de partenariats adaptés et tenant compte de l'évolution de leur statut, comme indiqué dans la Déclaration de Makati sur les pays à revenu intermédiaire. Les membres du Groupe ont souligné l'importance des mécanismes régionaux et des initiatives menées par les pays, des approches tenant compte des questions de genre et des méthodes d'évaluation des résultats de la coopération au service du développement.

18. Des pays développés ont indiqué qu'ils apportaient leur soutien principalement dans le cadre de la coopération triangulaire, en privilégiant les modèles de développement inclusifs et centrés sur l'être humain qui mettent l'accent sur la transformation numérique, l'égalité des genres, la gouvernance et les droits humains. Leur participation, souvent dans le cadre de partenariats avec des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire, complétait les efforts de coopération Sud-Sud déployés aux niveaux régional et national, comme en témoignaient des collaborations telles que celles entre l'Amérique latine et l'Union européenne et les forums conjoints sur la coopération triangulaire.

19. Des représentantes et représentants ont soulevé la question de la nécessité d'une plus grande coopération interrégionale, régionale et sous-régionale pour renforcer les capacités, développer le commerce, soutenir les pays voisins et les pays de même sensibilité (notamment les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral) et renforcer le multilatéralisme. Ils ont indiqué qu'ils soutenaient la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme moyens de promouvoir l'intégration régionale et la coopération interrégionale. Des États Membres ont mis en évidence les mécanismes régionaux existants qui s'appuyaient sur ces modalités de coopération et demandé qu'un soutien plus systématique soit fourni dans les domaines du renforcement des capacités commerciales, de l'harmonisation transfrontière et de l'adhésion aux accords régionaux.

20. Des représentantes et représentants se sont dits conscients de l'évolution du rôle du monde du Sud, et certains pays ont indiqué que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avaient été un facteur décisif dans leur développement et leur croissance. Ils se sont engagés à soutenir ces modalités en tant que partenaires émergents et ont préconisé une facilitation plus systématique, ainsi que la diffusion d'approches efficaces et l'institutionnalisation en vue de maximiser l'impact.

21. En ce qui concerne la consolidation de la paix, des représentantes et représentants ont insisté pour que soit réaffirmée l'importance que revêtaient la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour la consolidation et la pérennisation de la paix dans le cadre de la prise de décisions.

22. Des États Membres et des entités des Nations Unies ont mis en avant des plateformes et des initiatives numériques facilitant la coopération Sud-Sud, telles que la plateforme South-South and Triangular Cooperation Gateway de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui visait à promouvoir une transformation numérique inclusive dans le secteur de l'agriculture, le Centre d'excellence pour l'égalité des sexes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'initiative du Système de suivi des recommandations (SIMORE) du Paraguay, un système national de suivi de l'application des recommandations en matière de droits humains.

23. Des entités des Nations Unies ont expliqué en détail leur soutien aux efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire en faveur des États Membres dans tous les secteurs, en donnant des exemples dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, du climat, des migrations, de la justice sociale, de la protection sociale, de la transformation rurale, de la sécurité alimentaire, de la prise en compte des questions de genre, de la protection de l'enfance et de la technologie nucléaire.

## Chapitre III

### **Débat thématique intitulé « Accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : la coopération Sud-Sud comme moteur de transformation »**

24. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 4<sup>e</sup> séance, le 28 mai.

25. Le Président du Comité a fait une déclaration liminaire et donné la parole au Président de l'Assemblée générale et à la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud pour qu'ils fassent des déclarations. Il a ensuite invité la modératrice, Janil Greenaway, du PNUD, à animer le débat.

26. Le débat thématique était intitulé « Accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : la coopération Sud-Sud comme moteur de transformation »<sup>1</sup>, et les intervenant(e)s et les représentant(e)s ont abordé la question du rôle des technologies numériques et des nouvelles technologies dans ce contexte. Il y avait une oratrice principale, six intervenant(e)s et deux commentateur(trice)s. Il s'agissait d'expert(e)s et de représentant(e)s d'États Membres et d'entités des Nations Unies. Chaque expert(e) a parlé d'un aspect spécifique du thème dans son exposé.

#### **Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire : rôle et évolution future s'agissant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique**

27. Le Président de l'Assemblée générale, le Président du Comité et la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ont noté que des progrès considérables avaient été accomplis dans et par la science, la technologie et l'innovation, mais que des disparités et des écarts subsistaient, ce qui entravait le développement durable et inclusif dans toutes les régions. Les écarts entre le Nord et le Sud, ainsi qu'à l'intérieur des pays du Sud, demeuraient énormes. Quelque 2,6 milliards de personnes restaient privées de connexion, des inégalités flagrantes existant en matière d'accès à Internet, une situation qui était plus aiguë en Afrique et dans les pays les moins avancés et au sein de certains groupes, notamment entre les hommes et les femmes. Les compétences numériques étaient insuffisantes pour répondre aux exigences des industries et des secteurs qui commençaient à adopter les technologies émergentes. Certains types de pays faisaient face à des problèmes distincts et de grande ampleur, notamment en ce qui concerne l'accès aux investissements nécessaires pour soutenir des changements transformateurs par la science, la technologie et l'innovation.

28. Les trois intervenants ont également souligné que, plus que jamais, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient des compléments essentiels pour combler le fossé qui existait dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Ces modalités de coopération étaient des mécanismes de confiance mettant les avancées mondiales au service de tous les pays du Sud sans imposer de charges supplémentaires. Elles facilitaient la création de biens publics qui profitaient à tous grâce à l'échange de connaissances et au soutien de partenaires se trouvant dans la même situation et ayant des expériences communes en matière de science, de technologie et d'innovation. En outre, elles permettaient aux innovations et aux avancées réalisées dans le Sud d'être mises à l'échelle et d'avoir un plus grand impact.

<sup>1</sup> Le compte rendu intégral des travaux peut être consulté à l'adresse <https://unsouthsouth.org/our-work/policy-and-intergovernmental-support/high-level-committee-on-south-south-cooperation/22nd-session>.

29. L'oratrice principale a pris note des préoccupations exprimées par les pays en développement au sujet des incertitudes actuelles, tout en soulignant qu'une tendance claire se dégagait, à savoir le passage d'un ordre mondial unipolaire à un ordre mondial multipolaire, un changement qui s'accélérait. Plutôt que de se laisser submerger par les difficultés découlant de crises multiples, la communauté mondiale était encouragée à voir dans ces difficultés des possibilités multiples, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étant appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans la coopération mondiale au service du développement. L'oratrice a affirmé que les pays du Sud, qui abritaient 80 % de la population mondiale, avaient la possibilité de façonner ensemble un avenir plus inclusif et plus équitable.

30. L'oratrice principale a insisté sur la nécessité d'opérer un changement de perspectives et d'approches, notamment en ce qui concerne le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans le développement durable. Elle a fait remarquer qu'il n'était plus possible de se contenter de « rattraper le temps perdu » et que l'objectif n'était pas de faire en sorte que le monde du Sud ressemble au monde du Nord ni de transplanter les « modes de fonctionnement » du Nord dans le Sud. Il s'agissait plutôt de tirer parti des atouts du Sud et de les adapter aux voies de développement que l'on s'était choisies. L'innovation allait au-delà de la numérisation ; elle supposait la transformation des ressources disponibles en capacités renforcées par des moyens technologiques et autres. Le monde du Sud innovait depuis longtemps pour répondre à des besoins urgents. Par exemple, les populations locales pratiquaient un mode de vie durable bien avant que le concept ne soit reconnu à l'échelle mondiale. Ces populations avaient non seulement innové, mais également créé des solutions par nécessité, en produisant ce dont elles avaient besoin, et ce, malgré le manque de ressources. L'oratrice principale a souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pouvaient permettre de recenser et de mettre à l'échelle ces pratiques efficaces, de moderniser les connaissances traditionnelles pour les adapter aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle et de doter ceux qui étaient à l'origine des changements transformateurs des outils nécessaires. Elle a ajouté que les partenaires du Nord adoptaient de plus en plus de nouvelles formes de collaboration avec le monde du Sud dans le cadre de la coopération triangulaire, comme cela avait été démontré dans les domaines de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique.

### **Réduire la fracture numérique aux fins du développement inclusif**

31. Alors qu'il restait cinq ans pour réaliser le Programme 2030, l'intervenante a souligné qu'il fallait combler d'urgence la fracture numérique, qui exacerbait les inégalités socioéconomiques en limitant l'accès aux services publics, en freinant la productivité et en entravant les perspectives de développement. Le coût élevé des appareils et de la large bande, qui s'expliquait par les lacunes en matière d'infrastructures, demeurait problématique. Il fallait également adapter les industries et les institutions publiques aux processus du XXI<sup>e</sup> siècle. Il existait des approches communautaires innovantes et efficaces qui, si elles étaient stratégiquement étendues, pourraient avoir un impact considérable. Une analyse systématique et un échange ciblé des connaissances dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire étaient essentiels pour diffuser ces solutions là où elles étaient le plus nécessaires.

32. L'intervenante a indiqué qu'il importait de bâtir des écosystèmes numériques permettant au monde du Sud d'élaborer, de mettre à l'échelle et de pérenniser des solutions. Elle a souligné le rôle essentiel que jouait la coopération régionale pour ce qui était de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités, notamment dans le cadre de mécanismes régionaux, d'accords commerciaux et d'arrangements sous-régionaux favorisant le partage des ressources et la conception

conjointe de plateformes offrant des avantages transfrontières, caractéristiques essentielles de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Les entités des Nations Unies, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile jouaient un rôle essentiel dans le soutien à ces efforts.

33. La fracture numérique concernait non seulement l'accès aux technologies, mais également le risque de laisser des populations à la traîne à mesure que la numérisation s'accélérait. L'intervenante a salué les initiatives mondiales telles que le Pacte numérique mondial et rappelé des accords importants, notamment la Déclaration de La Havane sur le thème « Enjeux du développement : rôle de la science, de la technologie et de l'innovation » et le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement. Ces accords prévoyaient la reconnaissance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire en tant que mécanismes essentiels pour combler la fracture numérique lors des prochains forums mondiaux tels que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

#### **Mettre en place des stratégies, des politiques et des cadres juridiques en faveur de la numérisation**

34. L'intervenante a fait remarquer que la transformation numérique exigeait plus qu'une infrastructure ; elle nécessitait des politiques et des cadres juridiques inclusifs garantissant un accès équitable et des avantages partagés. L'intervenante a également fait part d'approches régionales de l'édification de systèmes de données robustes et inclusifs, essentiels à l'innovation et aux opérations gouvernementales. Les cadres réglementaires nationaux permettaient d'aligner les objectifs numériques sur les priorités de développement et de déterminer les capacités locales, y compris l'entrepreneuriat des jeunes, et promouvaient une croissance en phase avec les objectifs économiques. Des solutions technologiques sur mesure avaient été élaborées dans des contextes spécifiques. C'était notamment le cas des systèmes de paiement électronique adaptés aux populations non bancarisées et des services publics numériques destinés aux travailleurs du secteur informel.

35. L'intervenante a noté que les organismes des Nations Unies, les banques de développement et les partenaires privilégiaient les approches multipartites et à plusieurs niveaux en matière d'élaboration des politiques, ce qui garantissait l'interopérabilité entre les secteurs public et privé. Les cadres réglementaires relatifs aux transactions internationales facilitaient l'intégration régionale, comme en témoignaient l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et les accords sous-régionaux des pays en développement sans littoral, qui avaient réduit les obstacles au commerce et à la mobilité grâce à l'harmonisation des régimes douaniers. L'interopérabilité au sein des ministères était essentielle à une prestation efficace et équitable des services. L'harmonisation des systèmes numériques entre les économies développées et les économies émergentes était de plus en plus importante, et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pouvaient aider à mettre les stratégies industrielles nationales en conformité avec les ambitions régionales.

#### **Développer l'infrastructure numérique, notamment l'infrastructure publique**

36. Les initiatives numériques à fort impact étaient tributaires d'investissements stratégiques dans l'infrastructure numérique publique, soutenus par des politiques faisant l'objet d'un large consensus sectoriel. L'intervenante a présenté le système d'identité nationale de l'Inde, qui illustrait la manière dont ce genre d'infrastructure pouvait favoriser la mise en place de services publics numériques ainsi qu'une plus grande inclusion financière, en particulier pour les travailleurs du secteur informel.

Ces initiatives s'étaient accompagnées de niveaux élevés d'investissements du secteur public et de partenariats avec le secteur privé, les pairs du Sud et les partenaires de développement.

37. L'intervenant a affirmé que la transformation numérique et le développement de l'infrastructure numérique publique nécessitaient une expertise spécifique et un partage des connaissances dans le monde du Sud. En guise d'exemples, il a cité la connectivité abordable de quatrième et cinquième génération (4G et 5G) en Asie, les systèmes de paiement numérique unifiés en Asie et en Amérique latine, qui avaient permis la mise en place d'une protection sociale, l'inclusion financière numérique rurale en Afrique, les plateformes d'éducation numérique multilingues en Asie et dans la région des États arabes, et les plateformes numériques qui soutenaient les agricultrices dans la gestion des risques liés aux récoltes et l'accès aux solutions.

### **Mettre l'intelligence artificielle et les technologies émergentes au service du développement durable**

38. L'intervenant a souligné le potentiel de transformation dont étaient porteuses l'intelligence artificielle et les technologies émergentes pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, tout en notant d'énormes problèmes d'adoption dans le monde du Sud. Les applications de l'intelligence artificielle contribuaient à améliorer l'administration publique en renforçant l'efficacité et en favorisant des interventions ciblées, notamment dans les services de santé. L'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, créé par le Secrétaire général, avait récemment recensé les possibilités de percées scientifiques et économiques induites par l'intelligence artificielle ; toutefois, l'accès limité aux technologies fondées sur l'intelligence artificielle et les lacunes en matière de capacités freinaient de nombreux pays. Pour régler ces problèmes, il fallait déployer des efforts considérables dans les domaines de l'élaboration des politiques, de l'infrastructure numérique, de la fiabilité énergétique, des stratégies contextuelles, du développement des compétences et des systèmes de données. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la fuite des cerveaux, les professionnels de l'intelligence artificielle qualifiés migrant du Sud vers le Nord.

39. Vu l'évolution rapide de l'intelligence artificielle, il fallait nouer des partenariats stratégiques pour préparer les pays en développement à la transformation numérique et empêcher le détournement des technologies. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient essentielles pour l'apprentissage entre pairs et l'établissement de plateformes de dialogue sur les questions juridiques et éthiques telles que la confidentialité et l'utilisation abusive des données. Les partenariats triangulaires avaient soutenu des initiatives telles que le Centre international de recherche et de déontologie dans le domaine de l'intelligence artificielle en Arabie saoudite, montrant ainsi que la coopération régionale pouvait avoir un impact de portée mondiale.

40. Le financement du développement de l'intelligence artificielle demeurait un défi de taille dans un contexte marqué par des priorités de développement concurrentes. L'intervenant a souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire étaient d'une grande utilité pour la mobilisation des ressources et des connaissances, y compris les plateformes de mise en correspondance, qui reliaient les besoins aux solutions. Le soutien non financier, tel que la mise en commun des connaissances spécialisées et les contributions en nature, était tout aussi essentiel pour renforcer les capacités techniques là où elles étaient nécessaires.

### **Financer la transformation numérique et le développement de la science, de la technologie et de l'innovation**

41. L'intervenante, une représentante de la Banque islamique de développement (BID), a souligné que le financement était un catalyseur essentiel de la transformation numérique et du développement de la science, de la technologie et de l'innovation. La stratégie d'inclusion numérique de la BID pour la période 2024-2027 visait à soutenir les politiques nationales d'inclusion numérique, le renforcement des capacités et le déploiement de technologies éprouvées dans le cadre du Programme de coopération pour le déploiement de technologies, qui reposait sur les principes de la coopération Sud-Sud.

42. Le Programme de coopération pour le déploiement de technologies consistait à mettre en place des mécanismes novateurs de financement mixtes afin d'élargir l'accès aux ressources à des conditions de faveur. Par ce programme, la BID avait mobilisé des subventions en complément de ses financements ordinaires pour soutenir des projets dans les domaines de la santé, de l'agriculture numérique, des routes rurales et de l'industrie. Parmi les initiatives notables, l'intervenante a cité le partenariat de financement mixte qui avait permis de déployer une technologie de stabilisation des sols pour une route rurale de 105 kilomètres en Sierra Leone et des services de télésanté bénéficiant à 5 000 médecins d'Afghanistan et du Pakistan, qui avait permis d'élargir l'accès à la santé et facilité la réintégration de professionnelles de la santé.

### **Renforcer les capacités et développer les compétences dans le domaine de l'économie numérique**

43. L'intervenante a souligné la nécessité urgente d'une économie numérique inclusive et équitable qui autonomise les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ainsi que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Consciente de la double difficulté que rencontrent les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et d'autres pays en développement lorsqu'il s'agissait de bâtir des économies numériques résilientes tout en ne laissant personne de côté, l'intervenante a appelé à un investissement dans l'acquisition de compétences numériques, la formation technique et la rééducation professionnelle.

44. L'intervenante a mis en évidence des problèmes communs, tels que les lacunes en matière de connectivité, l'inadéquation des compétences et le manque d'infrastructures, et souligné le rôle essentiel de la coopération Sud-Sud dans le partage des programmes d'études, le codéveloppement de centres de formation et l'élaboration de cadres de qualification régionaux dans le domaine de l'informatique et des communications et des services numériques. Elle a rappelé que l'entrepreneuriat numérique était un moteur essentiel de la croissance inclusive et que les systèmes éducatifs et les établissements de formation devaient s'adapter aux technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, les technologies liées à la cybersécurité et les technologies vertes.

45. La conception inclusive, la sécurité numérique et la résilience ont été jugées essentielles, et des exemples d'initiatives réussies dans le monde du Sud ont été donnés. L'intervenante a souligné l'importance que revêtaient les pôles d'innovation et les incubateurs numériques, notamment TechPark Cabo Verde et le nouveau Centre d'excellence pour le développement durable des petits États insulaires en développement à Antigua-et-Barbuda, en tant que plateformes de dialogue sur les politiques, de mise en commun des connaissances et de renforcement des capacités.

## Discussion générale

46. Au cours de la discussion qui a suivi, deux commentateurs ont fait des observations. Le premier commentateur a fait part de ses observations sur la manière dont des efforts nationaux avaient contribué à une numérisation durable et inclusive et sur le rôle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le renforcement de la gouvernance numérique dans le monde du Sud. Il a parlé de l'expérience de l'Arabie saoudite en matière de leadership sur les questions de déontologie liées à l'intelligence artificielle, notamment : la création d'une autorité chargée des données et de l'intelligence artificielle en vue d'assurer la gouvernance éthique, la mise à l'échelle et le respect des normes ; la création de la Banque nationale de données ; le déploiement du cadre d'adoption de l'intelligence artificielle ; le lancement du programme Elevate. Ce programme était une initiative de renforcement des capacités en matière d'intelligence artificielle et de données qui a ciblé 25 000 femmes dans le monde et qui visait à assurer l'inclusion numérique. Le pays travaillait en étroite collaboration avec l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le commentateur a conclu en notant la nécessité d'une transformation numérique ciblée et innovante, ainsi que d'un leadership régional pour diriger des initiatives d'impact mondial.

47. La deuxième commentatrice a fait part de l'expérience qu'elle avait acquise en matière de développement industriel durable dans le cadre des centres d'excellence axés sur le numérique et des centres régionaux pour l'énergie durable dans différentes régions, notamment en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans les Balkans occidentaux, qui visaient à soutenir l'innovation, l'échange de connaissances et le renforcement des capacités. Elle a également parlé du rôle que jouaient la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans l'intensification des efforts dans ce domaine. Elle a souligné que si la révolution numérique offrait des possibilités considérables, elle risquait également de creuser encore la fracture numérique. La coopération industrielle Sud-Sud et triangulaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été considérée comme un outil essentiel pour garantir la pertinence, l'appropriation et le partage des solutions. Par exemple, deux pays ainsi que le Centre de l'ONUDI pour la coopération industrielle Sud-Sud offraient à un pays bénéficiaire sa première formation accréditée dans le domaine de l'automobile. La commentatrice est également revenue sur les efforts actuellement déployés pour approfondir les partenariats, mobiliser l'investissement privé et renforcer l'expertise et l'appropriation locale.

48. Plusieurs délégations ont souligné le risque d'aggravation des inégalités numériques associées à la transformation numérique en cours, tout en reconnaissant que la coopération Sud-Sud était une composante et un outil stratégiques pour le développement de plateformes collaboratives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans le contexte des problèmes liés à la transformation numérique en cours, notamment la fracture numérique et l'inadéquation de la réglementation formelle. Des représentantes et représentants ont réaffirmé leur attachement à la Déclaration de La Havane sur le thème « Enjeux du développement : rôle de la science, de la technologie et de l'innovation ». Ils ont également fait part de divers efforts déployés au niveau national pour assurer la souveraineté numérique et l'accès universel à Internet, le développement de l'infrastructure numérique publique, la numérisation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et le développement des compétences numériques. Ils ont aussi cité l'exemple de la coopération transfrontière Sud-Sud visant à aider les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe sans littoral à accéder aux ports secs afin d'améliorer l'accès au commerce mondial en tirant parti des innovations et des systèmes numérisés.

49. Des représentantes et représentants ont appelé à une réflexion sur la manière d'aborder l'avenir de l'intelligence artificielle de façon éthique et responsable, tout en notant que l'intelligence artificielle pourrait renforcer la transparence et la responsabilité pour toutes les formes de coopération internationale, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, grâce à des plateformes et outils numériques.

50. Des États Membres ont souligné qu'il fallait renforcer le rôle des Nations Unies, en particulier de l'UIT, dans l'établissement de normes régissant les technologies de l'information et des communications et l'intelligence artificielle, tout en insistant sur la nécessité de pratiques numériques, la coopération Sud-Sud étant considérée comme un outil servant à bâtir la souveraineté scientifique. Plusieurs représentantes et représentants ont préconisé la mise en commun des règlements et le transfert de technologies. Des représentantes et représentants ont invité le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et l'ensemble du système des Nations Unies à continuer de promouvoir et de soutenir activement la Journée internationale pour la science, la technologie et l'innovation dans le Sud, célébrée le 16 septembre de chaque année.

51. Des entités des Nations Unies ont cité des exemples d'efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire qu'elles avaient déployés pour tirer parti de la numérisation, tels que les échanges transfrontières de données environnementales dirigés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement au titre du projet relatif aux flux internationaux de données en Afrique de l'Est, soutenu par un État Membre, et les projets du Fonds international de développement agricole fondés sur l'intelligence artificielle, tels que SMARTFARM et Farmer.Chat, qui consistaient à apporter un soutien dans le domaine de l'agriculture dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie, y compris des échanges de données d'expérience facilités par les centres régionaux de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

## **Chapitre IV**

### **Rapport du Groupe de travail**

52. Le Comité a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 30 mai 2025.
53. Eleonora Betancur González (Colombie), une Vice-Présidente du Comité, a présenté le rapport du Groupe de travail, en sa qualité de Présidente et Rapporteuse de ce dernier.
54. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail.
55. Après l'adoption du rapport du Groupe de travail, la délégation argentine a pris la parole pour se dissocier de plusieurs paragraphes de la décision 22/1 faisant référence au Programme 2030 et au Pacte pour l'avenir. La délégation russe a également pris la parole pour se dissocier des paragraphes faisant référence au Pacte pour l'avenir.

## Chapitre V

### **Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité**

56. Le Comité a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 30 mai 2025.

57. Le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session (voir chap. I, décision 22/2) et, par la même décision, autorisé sa présidence à consulter les représentantes et représentants des États Membres sur le débat thématique de la vingt-troisième session et à lui communiquer la décision prise à l'issue de ces consultations avant la vingt-troisième session afin de permettre aux délégations de prendre les mesures préparatoires appropriées.

## Chapitre VI

### Questions diverses

58. Le Comité a inscrit la question de l'élection du (de la) Rapporteur(se) au point 8 de son ordre du jour pour examen à sa 5<sup>e</sup> séance, le 30 mai.

59. Le Président a rappelé la décision prise lors de la séance d'organisation du 24 avril 2025 de reporter l'élection du (de la) Rapporteur(se) afin de permettre la poursuite des consultations. En conséquence, cette question a été inscrite au point 8 de l'ordre du jour pour examen au cours de la présente session. Les États d'Asie et du Pacifique ont désigné un candidat de l'État de Palestine au poste de Rapporteur(se). Aucune autre nomination n'a été présentée.

60. La délégation des États-Unis d'Amérique a demandé que l'élection ne soit pas tenue pour le moment. Elle a fait remarquer que les délégations n'avaient pas reçu suffisamment d'informations générales ni n'avaient eu assez de temps pour consulter leurs capitales. Elle est également revenue sur l'incertitude persistante quant à l'éligibilité du candidat et a dit avoir l'impression que le Secrétariat de l'ONU aurait besoin d'un délai supplémentaire pour tenir des consultations internes sur la question. Les États-Unis ont salué l'engagement pris par le Président de faire preuve de transparence en la matière et demandé le report de l'élection jusqu'à ce que le Secrétariat ait reçu les informations requises et les ait communiquées aux États Membres.

61. Le Président a rappelé aux participantes et participants que des consultations étaient en cours et qu'il avait annoncé que le Comité reviendrait en session pour se prononcer sur la question. Il a pris acte de la demande et invité le Comité à envisager d'accorder un délai supplémentaire pour la tenue de consultations. Aucune objection n'ayant été soulevée, le Président a confirmé que les consultations se poursuivraient entre les délégations, le Secrétariat et le Bureau. La question de l'élection sera réexaminée plus tard au cours de la session.

62. La délégation de l'État de Palestine a demandé des éclaircissements sur la marche à suivre pour l'élection du (de la) Rapporteur(se). Le Président a réaffirmé que, dans un souci de transparence et afin d'arriver à un consensus, la décision de reporter l'élection a été prise le premier jour de la session, à la suite de la nomination d'un candidat par les États d'Asie et du Pacifique. Il a indiqué que les consultations s'étaient poursuivies au cours de la semaine écoulée et qu'il avait demandé la réintroduction de ce point de l'ordre du jour afin de maintenir la transparence. Les États-Unis ayant demandé un délai supplémentaire et aucune objection n'ayant été soulevée à cet égard, les discussions sur le candidat des États d'Asie et du Pacifique se poursuivraient et le poste de rapporteur(se) resterait vacant pour le moment.

---

## Chapitre VII

### **Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-deuxième session**

63. Le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 5<sup>e</sup> séance, le 30 mai.
64. La Rapporteuse, Kereeta Whyte (Barbade), a présenté le projet de rapport du Comité.
65. Le Comité a adopté le projet de rapport et confié à la Rapporteuse la tâche de le parachever.

## **Chapitre VIII**

### **Clôture de la session**

66. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 30 mai, la Directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait une déclaration finale.

67. À la même séance, des déclarations finales ont également été faites par le Président du Comité et par la Directrice du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

## Chapitre IX

### Questions d'organisation

#### A. Date et lieu de la session

68. Le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a tenu sa vingt-deuxième session du 27 au 30 mai 2025 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu cinq séances. Il a également tenu une séance d'organisation le 24 avril 2025.

69. La création du Comité, son historique, sa chronologie et les rapports sur les travaux des précédentes sessions sont présentés dans les rapports du Comité à l'Assemblée générale<sup>1</sup>.

70. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 35/202 de l'Assemblée générale, l'Administrateur du PNUD a organisé la session en prenant les dispositions habituelles en matière de procédures.

#### B. Participation

71. La vingt-deuxième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a réuni les représentantes et représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou d'États participant au PNUD. Y ont également participé des représentantes et représentants d'organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et d'organisations intergouvernementales, ainsi que des personnes invitées à participer aux travaux en tant qu'experts. La liste des participantes et participants à la Conférence figure à l'annexe I du présent rapport.

#### C. Élection du Bureau

72. Le Comité a élu son bureau par acclamation comme suit :

*Présidence :*

Omar Hilale (Maroc)

*Vice-présidence :*

Eleonora Betancur González (Colombie)

Duarte Cunha de Eça Valente (Portugal)

Jelena Plakalović (Serbie)

*Rapporteur(se) :*

Poste vacant

73. L'élection du (de la) Rapporteur(se) a été reportée lors de la séance d'organisation du 24 avril 2025 en raison des consultations en cours. On trouvera au chapitre VI plus d'informations à ce sujet. Conformément au règlement intérieur, Kereeta Whyte (Barbade) a continué d'assumer cette fonction lors de la séance d'organisation du 24 avril 2025 et de la session tenue du 27 au 30 mai 2025.

74. Le Comité a approuvé la recommandation du Président tendant à ce que la présidence du Groupe de travail soit confiée à Eleonora Betancur González (Colombie). Il a par la suite été convenu que celle-ci assumerait également la fonction de Rapporteuse du Groupe de travail.

<sup>1</sup> A/35/39, A/35/39/Corr.1, A/36/39, A/38/39, A/40/39, A/42/39, A/44/39, A/46/39, A/48/39, A/50/39, A/52/39, A/54/39, A/56/39, A/58/39, A/60/39, A/62/39, A/65/39, A/67/39, A/69/39, A/71/39, A/76/39 et A/78/39.

## **D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

75. Le Comité a tenu sa séance d'organisation le 24 avril 2025 à New York afin d'élire le Bureau de sa vingt-deuxième session et adopter l'ordre du jour provisoire et le programme de travail.

76. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire annoté ([SSC/22/L.2](#)) et les modalités d'organisation des travaux ([SSC/22/L.3](#)) pour sa vingt-deuxième session. Un débat général a eu lieu en séance plénière du 27 au 30 mai 2025 sur les points 2 à 4. Une discussion thématique a eu lieu l'après-midi du 28 mai au titre du point 5 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail, dont les travaux devaient commencer le 29 mai, a été chargé d'examiner les points 2 à 5 et 7 de l'ordre du jour en procédant à un débat de fond et de faire des recommandations au Comité. On trouvera dans l'annexe II du présent rapport la liste des documents dont le Comité était saisi à sa vingt-deuxième session.

## Annexe I

### Liste des participantes et participants à la vingt-deuxième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

#### États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou États participant au Programme des Nations Unies pour le développement

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Serbie, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen et Zimbabwe.

#### États non membres auxquels a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant une mission d'observation permanente au Siège de l'ONU

État de Palestine

Saint-Siège

#### Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et ayant un bureau permanent au Siège de l'ONU

Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique

Conseil de coopération des États arabes du Golfe

Organisation de coopération et de développement économiques

Union africaine

Union européenne

#### Organisations intergouvernementales auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en qualité d'observatrices aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale, mais n'ayant pas de bureau permanent au Siège de l'ONU

Banque islamique de développement

**Organismes, fonds et programmes des Nations Unies et organisations apparentées**

Agence internationale de l'énergie atomique  
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
Organisation internationale pour les migrations  
Programme alimentaire mondial  
Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Programme des Nations Unies pour le développement  
Programme des Nations Unies pour les établissements humains

**Institutions spécialisées**

Fonds international de développement agricole  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Organisation internationale du Travail  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle  
Union internationale des télécommunications  
Union postale universelle

**Institutions de recherche et de formation**

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

**Entités du Secrétariat de l'ONU et autres entités des Nations Unies**

Bureau des technologies numériques et émergentes  
Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix

**Organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et autres entités**

YOUNGO  
Grand groupe des enfants et des jeunes

**Personnes invitées à participer en tant qu'orateurs principaux, intervenants ou répondants**

Yuen Yuen Ang, Chaire Alfred Chandler d'économie politique, Université Johns Hopkins

Archana Gulati, Directrice adjointe du Bureau de développement des télécommunications, Union internationale des télécommunications

Eleonora Betancur González, Directrice générale de l'Agence présidentielle de coopération internationale de Colombie

Harish Parvathaneni, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Quintin Chou-Lambert, responsable de l'intelligence artificielle, Bureau des technologies numériques et émergentes

May Ali Babiker, Directeur du Département de la coopération et du développement des capacités, Banque islamique de développement

Tania Romualdo, Représentante permanente du Cabo Verde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Fahad Ali Albalawi, Autorité saoudienne des données et de l'intelligence artificielle

Cecilia Ugaz Estrada, adjointe du Directeur général et Directrice de la Direction de la planification stratégique, de la programmation et des politiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## Annexe II

### Liste des documents dont le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud était saisi à sa vingt-deuxième session

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents ([SSC/22/L.2](#))

Note de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement relative à l'adoption de l'ordre du jour et à l'organisation des travaux ([SSC/22/L.3](#))

Rapport de l'Administrateur du PNUD sur l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud, du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ([SSC/22/1](#))

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les entités des Nations Unies pour appliquer la décision 21/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud en soutenant les efforts de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([SSC/22/2](#))

---

